



ESC Dijon-Bourgogne, 823 945 753 RCS Dijon

29 rue Sambin
BP 50608
21006 DIJON Cedex

M A R C H E D E S E R V I C E

BURGUNDY SCHOOL OF BUSINESS

**FOURNITURE ET INTEGRATION D'UNE PLATEFORME LMS/LXP DE
GESTION DES PARCOURS DE COMPETENCES AVEC
INTELLIGENCE ARTIFICIELLE**

MAPA26-06

3

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

Établi par : BURGUNDY SCHOOL OF BUSINESS (BSB)

À Dijon, le 20 juillet 2026

Pouvoir adjudicateur : BSB, représentée par son
Directeur Général,

Monsieur Stéphane Bourcieu

Lu et Accepté par l'entrepreneur soussigné,

A, le

Table des matières

Article 1 -	Objet du marché.....	3
Article 2 -	Liste des pièces contractuelles	3
Article 3 -	Forme du marché	3
Article 4 -	Périmètre des prestations	4
Article 5 -	Durée du marché et délais d'exécution.....	4
Article 6 -	Engagements de service (SLA)	4
Article 7 -	Sécurité et protection des données	5
Article 8 -	Encadrement de l'intelligence artificielle	5
Article 9 -	Réversibilité	5
Article 10 -	Forme des prix.....	5
Article 11 -	Gestion factures	6
Article 12 -	Modalités de règlement	6
Article 13 -	Pénalités	6
Article 14 -	Clauses environnementales	7
Article 15 -	Garantie et maintenance	7
Article 16 -	Confidentialité	7
Article 17 -	Modalités de résiliation du marché	7
Article 18 -	Dérogations au CCAG	8

Article 1 - Objet du marché

Le présent marché a pour objet la **fourniture et l'intégration d'une plateforme logicielle de type LMS/LXP (Learning Management System / Learning Experience Platform)** destinée à la **gestion des parcours de développement des compétences**, intégrant des fonctionnalités d'intelligence artificielle.

La solution attendue devra permettre à BSB de concevoir, déployer, administrer et piloter des parcours de formation hybrides (présentiel et distanciel), à destination de différents publics (étudiants, salariés, partenaires externes), en s'appuyant sur une expérience utilisateur personnalisée et engageante.

Les prestations attendues sont détaillées dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Article 2 - Liste des pièces contractuelles

Les pièces contractuelles du marché sont les suivantes et, en cas de contradiction entre leurs stipulations, prévalent dans cet ordre de priorité :

1. L'acte d'engagement (AE) et ses éventuelles annexes, dans la version résultant des dernières modifications éventuelles, opérées par avenant
2. Le présent cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
3. Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
4. Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services, approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021
5. Les actes spéciaux de sous-traitance et leurs avenants, postérieurs à la notification du marché
6. L'offre technique et financière du titulaire comprenant :
 - Le bordereau des prix
 - Le cadre de réponse
 - Le mémoire technique.

Seuls les exemplaires originaux conservés par BSB font foi.

En cas de contradiction ou de différence entre les pièces constitutives du marché, ces pièces prévalent dans l'ordre dans lequel elles sont énumérées ci-dessus.

Toute clause portée dans le(s) barème(s) ou documentation quelconque du titulaire et contraire aux stipulations des pièces constitutives du marché est réputée non écrite. Les conditions générales de vente du titulaire sont concernées par cette disposition.

Le titulaire est réputé avoir suffisamment étudié les documents constitutifs du contrat.

Il n'est admis, sous aucun prétexte que ce soit, aucune réclamation concernant l'offre et les conditions consenties.

Le titulaire du marché ne peut en aucun cas arguer d'une erreur, d'une omission, d'une différence d'interprétation ou de manque de renseignements pour refuser d'exécuter les prestations.

Article 3 - Forme du marché

Le marché est un marché public de fournitures et services, conclu sous la forme d'un marché ordinaire.

Il n'est pas alloti.

Article 4 - Périmètre des prestations

Le marché comprend :

- Fourniture de la solution (mode SaaS)
- Intégration et paramétrage
- Accompagnement et formation
- Maintenance corrective et évolutive
- Support technique et fonctionnel

Article 5 - Durée du marché et délais d'exécution

Le marché est structuré en tranches, conformément aux documents de la consultation :

- Une **tranche ferme**, correspondant au **socle commun et aux parcours des fondamentaux**, conclue pour une durée d'un an à compter de la date de notification du marché ;
- Une **tranche conditionnelle**, correspondant au **parcours manager**, dont l'affermissement est subordonné à une décision expresse de BSB, dans un délai maximum de 24 mois à compter de la notification du marché.

La tranche conditionnelle **n'est pas affermie de plein droit**.

Le non-affermissement de la tranche conditionnelle n'ouvre droit à aucune indemnité, compensation ou réclamation, quelle qu'en soit la nature, de la part du titulaire.

La durée d'un an correspond à la première période contractuelle incluant la mise en œuvre et la première année d'exploitation. Les prestations d'exploitation pourront se poursuivre selon les conditions définies au marché.

Article 6 - Engagements de service (SLA)

Le titulaire garantit :

Disponibilité

- 99,9 % hors maintenance programmée

Support

- Français obligatoire
- Du lundi au vendredi (heures ouvrées)

Délais de traitement

- Incident critique : 4h
- Incident majeur : 8h
- Incident mineur : 24h

Les périodes de maintenance programmée sont notifiées à l'avance et exclues du calcul de disponibilité.

Article 7 - Sécurité et protection des données

Le titulaire garantit :

- Hébergement des données en Union Européenne
- Conformité RGPD
- Chiffrement des données
- Gestion des accès sécurisée

Le titulaire agit en qualité de **sous-traitant de traitement au sens du RGPD**.

Le titulaire met à disposition les éléments nécessaires au registre des traitements de BSB.

Article 8 - Encadrement de l'intelligence artificielle

Le titulaire garantit que :

- Les données de BSB ne sont pas utilisées pour entraîner des modèles externes
- Les traitements sont réalisés dans l'UE
- Les fonctionnalités IA sont activables/désactivables
- Les principes de transparence et d'explicabilité sont respectés

Article 9 - Réversibilité

À l'issue du marché :

- Restitution complète des données
- Formats ouverts exploitables
- Assistance à la reprise pendant 3 mois

Aucun coût supplémentaire ne pourra être facturé pour la restitution des données.

Les données sont restituées dans un format standard ouvert (CSV, XML ou équivalent).

Article 10 - Forme des prix

Il sera admis une révision de prix annuelle, à date anniversaire de la notification du marché ; à ce titre le titulaire s'engage à adresser à BSB par courrier recommandé, le taux de révision de ses prix 3 mois avant la date d'échéance du contrat.

Le titulaire indiquera dans son offre la formule de révision de prix utilisée.

Article 11 - Gestion factures

Les factures doivent correspondre aux prestations réellement exécutées à la date de leur établissement.

Les factures afférentes au paiement seront établies en un original portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Le nom ou la raison sociale du créancier ;
- Le cas échéant, la référence d'inscription au répertoire du commerce ou des métiers ;
- Le cas échéant, le numéro de SIREN ou de SIRET ;
- Le numéro du compte bancaire ou postal ;
- Le numéro du marché ;
- Le taux et le montant de la TVA ;
- Le montant total des prestations exécutées ;
- La date de facturation.

Les factures et autres demandes de paiement devront parvenir à l'adresse mail suivante :

service.comptabilite@bsb-education.com

Article 12 - Modalités de règlement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement établies conformément au présent contrat.

En cas de retard de paiement, le taux des intérêts moratoires et le montant de l'indemnité forfaitaire de recouvrement seront fixés en application des articles R2192-31 à R2192-36 du Code de la commande publique.

Article 13 - Pénalités

En cas de non-respect :

Retard projet

- 100 € / jour de retard

Non-respect SLA

- 200 € / incident critique non traité dans les délais

Indisponibilité plateforme

- 500 € / jour au-delà du seuil contractuel.

Article 14 - Clauses environnementales

Le titulaire veille à ce que les prestations qu'il effectue respectent les prescriptions législatives et réglementaires en vigueur en matière d'environnement, de préservation des ressources (notamment via une consommation énergétique raisonnée) et d'émission de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, soucieuse de s'inscrire dans une démarche de développement durable, BSB impose au titulaire d'exécuter le marché en fonction de moyens et de méthodologies de travail plus respectueux de l'environnement, inscrits dans une dimension d'éco responsabilité.

Ainsi, les livrables mis à disposition seront sous format dématérialisés. Dans le cas exceptionnel où la distribution de supports ou d'éléments indispensable à la réalisation des prestations objet du marché serait effectuée sous format papier, l'usage de papier recyclé ou, à défaut, de papier issu de forêts gérées durablement, est obligatoire.

Article 15 - Garantie et maintenance

Le titulaire assure :

- Maintenance corrective
- Maintenance évolutive
- Mises à jour régulières

Sans surcoût hors prestations supplémentaires demandées.

Article 16 - Confidentialité

Le présent marché comporte une obligation de confidentialité telle que prévue à l'article 5.1 du CCAG-FCS.

Conformément à l'article 5.1 CCAG-FCS, le titulaire et son personnel ainsi que ses éventuels sous-traitants sont tenus de respecter la confidentialité qui s'attache à la réalisation de la prestation et de faire preuve de discrétion professionnelle.

Sauf accord préalable du pouvoir adjudicateur, ils s'interdisent notamment toute communication écrite ou verbale, à des tiers, de faits, informations, études et décisions dont ils pourraient avoir connaissance en cours d'exécution des prestations objet du marché.

Les supports (fichiers ou documents) transmis ou mis à disposition du prestataire dans le cadre de la prestation sont confidentiels. Ils ne peuvent en aucun cas, ni être utilisés pour un autre usage que celui de la réalisation du marché, ni transmis à des tiers et devront être restitués à BSB à sa demande.

Par ailleurs, le titulaire s'engage à consulter préalablement BSB par écrit avant toute utilisation commerciale de la signature du marché, et de toutes les pièces et éléments d'information prévus au contrat.

Le titulaire doit informer ses sous-traitants des obligations de confidentialité et/ou des mesures de sécurité.

Article 17 - Modalités de résiliation du marché

La résiliation du marché se fera selon les conditions définies au chapitre 7 du CCAG relatif aux Marchés de Fournitures Courantes et de Services (CCAG FCS).

Article 18 - Dérogations au CCAG

Les articles relatifs aux pénalités, aux engagements de service (SLA) et à la réversibilité dérogent aux dispositions correspondantes du CCAG-FCS.